

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mars 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ABSENCE DE PROGRAMMES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente concernant plus d'un million de chômeurs au Canada. Les chiffres publiés par Statistique Canada révèlent une diminution du taux d'emplois vacants entre novembre 1976 et février 1977, c'est-à-dire que plus d'un million de Canadiens ont 21 p. 100 moins de chances de trouver un emploi. Je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre condamne vigoureusement l'absence de programmes gouvernementaux pour la création d'emplois en vue de remédier à cette tragédie humaine alors que des milliers de Canadiens sont en quête d'emplois inexistantes.

M. l'Orateur: Aux termes du Règlement, la présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE RESTRICTION LÉGISLATIVE AU MAINTIEN EN
SERVICE DES NAVIRES VÉTUSTES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante. Étant donné la menace de congédiement qui pèse sur près de 1,000 travailleurs des chantiers navals de Collingwood et qui risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour ces travailleurs, leurs familles et toute la ville de Collingwood, et comme ces congédiements massifs sont causés principalement par la politique inadéquate du gouvernement fédéral, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre presse le gouvernement de présenter une loi qui empêcherait l'octroi de permis aux navires vétustes, qui étaient auparavant destinés à la ferraille, pour naviguer dans les eaux canadiennes, ce qui favoriserait la construction de nouveaux navires, éviterait des congédiements et créerait de l'emploi dans les chantiers navals canadiens.

M. l'Orateur: Conformément à l'article du Règlement, cette motion ne peut être présentée à la Chambre sans le consentement unanime de celle-ci. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE MAINTIEN À EDMONTON DU RÉGIMENT
AÉROPORTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Steven E. Papproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire pressante et urgente qui a trait à l'unité nationale. Depuis un an environ, des hommes et des femmes occupant des postes de commandement, des militaires, des dirigeants provinciaux et municipaux, et l'ensemble de la population de l'Alberta tentent de se faire entendre et de justifier les dépenses massives qu'occasionneront le déménagement et la réinstallation du Régiment canadien aéroporté. Avec l'appui du député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), je propose donc:

Que la Chambre exige, en cette période de crise de l'unité nationale, que soit autorisé à demeurer à Edmonton ce régiment formé de Canadiens francophones et anglophones de l'Est et de l'Ouest du Canada, tous habitant, travaillant et élevant leur famille ensemble en un lieu qui peut être considéré comme un terrain neutre, parfait exemple de différentes cultures coexistant et servant ensemble le Canada sans préjugés.

J'ose espérer que le premier ministre (M. Trudeau) ne s'opposera pas à cette motion.

M. l'Orateur: Une motion comme celle-ci ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES LIGNES DIRECTRICES ET LES MAJORATIONS DE
TRAITEMENT CONSENTIES AUX CADRES DE BELL CANADA—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion que je désire présenter conformément à l'article 43 du Règlement recevra peut-être l'appui du ministre des Finances (M. Macdonald). J'espère toutefois qu'elle recevra celui du gouvernement. Je propose donc, avec l'appui soit du ministre des Finances, soit du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):